

ALSMANDENS GRUPE  
PRECHERGRUPE  
POKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERER

INFORMATION  
INFORMATORISCHE  
INFORMATION MEMO

NO ENGLISH

NOTE D'INFORMATION  
NOTA D'INFORMAZIONE  
TER DOCUMENTIE

NO ENGLISH

Luxembourg, mai 1974.

## L'ACTIVITE FINANCIERE DE LA CECA EN 1973

Au cours de l'année 1973, la Commission a fait une large application des possibilités d'intervention financière, qui lui sont conférées par les articles 54 et 56 du traité CECA. Elle s'est efforcée de contribuer au financement

- de programmes d'investissements industriels des entreprises charbonnières et sidérurgiques,
- de programmes de construction de logements sociaux,
- de programmes susceptibles de réemployer la main d'oeuvre rendue disponible par des entreprises du charbon ou de l'acier.

L'enquête annuelle sur les investissements, menée au 1er janvier 1973, avait fait apparaître que pour les six pays de la Communauté originelle (1) les prévisions de dépenses des entreprises sidérurgiques s'établiraient au niveau très élevé de 2,7 milliards u.c., supérieur même au chiffre record de 2,6 milliards enregistré en 1972. Ces montants considérables reflètent la mise en oeuvre par les entreprises des décisions d'investissements prises au cours de la précédente période de haute conjoncture (1969-1970).

Quant aux dépenses d'investissements de l'industrie charbonnière, sans doute en hausse par rapport aux minima historiques du début de la présente décennie, elles devaient encore se situer à un niveau modeste.

Comme l'année précédente, les entreprises de la CECA ont largement confirmé leur intérêt croissant pour des financements communautaires dont le taux est généralement moins élevé que celui qu'elles peuvent obtenir directement ou indirectement sur leur propre marché ; elles ont introduit d'importantes demandes de prêts auprès de la Commission.

La Commission, soucieuse de répondre à l'attente des entreprises, s'est efforcée, en dépit de la tension qui a généralement caractérisé les marchés des capitaux, de saisir toute occasion d'accroître ses moyens d'action ; elle a fait à la fois appel à des capitaux à long et à moyen terme.

### I. Les emprunts

Les appels de la Commission aux marchés financiers ont été plus nombreux qu'en 1972 ; 13 emprunts ont été réalisés pour un montant total jusqu'alors inégalé de 247 millions u.c. (11 emprunts pour 230 millions u.c. au total en 1972).

Le total des ressources d'emprunts que la CECA s'est procurées depuis le début de son activité financière (1954) a ainsi dépassé 1,5 milliard u.c.

(1) L'enquête ne portant pas encore sur les trois pays adhérents.

III. Les prêts

Le total des prêts accordés au cours de l'année 1973 s'est élevé à environ 273 millions u.c. (1) dont

- + pour les prêts industriels (article 54) financés par des fonds d'emprunt 264 millions u.c.
- pour les prêts à la constructions de logements sociaux (article 54) financés par des fonds propres 6 millions u.c.
- pour des prêts de reconversion (article 56) financés par des fonds d'emprunt. 3 millions u.c.

Le montant total des prêts industriels en 1973 a presque doublé par rapport à celui enregistré en 1972 (148 millions u.c.) et quadruplé depuis deux ans (67 millions en 1971).

Dans le secteur de l'énergie, la politique des prêts de la Commission a été inspirée par le souci de maintenir une capacité d'extraction qui puisse d'une part couvrir une partie importante des besoins de l'industrie sidérurgique en charbons à coke et d'autre part maintenir le niveau de l'approvisionnement des centrales thermiques en charbons communautaires.

Dans l'ensemble, les prêts de la Commission ont encore été consentis dans les six pays. Néanmoins l'importance des demandes de prêts actuellement à l'étude laisse prévoir un large développement de ces opérations pour 1974 dans les pays adhérents.

Jusqu'au 19 décembre 1973 la Commission a pu maintenir en vigueur pour les prêts consentis au taux normal, le taux de 7,50 %, toutefois, certaines catégories de prêts peuvent bénéficier d'un taux réduit - 3 points en dessous du taux normal - pour le financement de projets reconnus prioritaires. Depuis la fin de décembre dernier, le taux normal et le taux bonifié ont été portés à 8,25 % l'an et 5,25 % l'an respectivement.

Les taux bonifiés ont été consentis en vertu d'une décision du 18 juin 1970 notamment pour les catégories d'investissements ci-après : investissements qui présentent un caractère plurinationale, investissements visant à résorber un goulot d'étranglement au niveau de la Communauté, investissements résultant de dispositions prises par l'autorité publique au titre de la sécurité et de l'hygiène ou ayant pour but la création de centres de recherche ou de formation professionnelle dans le domaine de la C.E.C.A.

Tel a également été le cas de prêts de reconversion ; le taux bonifié a, pour ces opérations, représenté la contrepartie d'engagements pris par les bénéficiaires de prêts de réserver en priorité une partie des nouveaux emplois créés à la main d'oeuvre rendue disponible par les industries charbonnières ou sidérurgiques.

Enfin, le secteur des logements sociaux a continué à bénéficier du taux de 1% l'an, le montant de ces financements s'est maintenu au niveau atteint au cours de l'année précédente. Depuis le début de son activité, la CECA a contribué à la construction de 125.000 maisons ouvrières pour un montant total d'environ 151 millions u.c.

III. Conclusions

Selon les prévisions des entreprises, reflétées par l'enquête annuelle sur les investissements, les dépenses d'investissements des industries charbonnière et sidérurgique se maintiendraient à un niveau encore très élevé en 1974. Effectivement, à l'heure actuelle, les demandes de prêts industriels à satisfaire en application de l'article 54 du traité CECA - soit 580 millions d'u.c. - restent très importantes. Si, dans le secteur de la reconversion, les interventions de la Communauté au titre de l'article 56 sont restées limitées en 1973, le montant des nouvelles demandes en instance ainsi que l'importance des mutations attendues dans les industries charbonnières et sidérurgiques, entre autres dans les nouveaux pays membres, laissent prévoir un développement de ces dernières opérations. Enfin, de nouveaux investissements dès à présent décidés dans le secteur énergétique, notamment mais non exclusi-

(1) Les u.c. reflètent la contrevaieur des monnaies nationales aux parités officielles 1973 (FMI).

vement pour la construction de centrales thermiques charbonnières ont conduit les entreprises intéressées à déposer des demandes de prêts qui atteignent des montants très élevés.

La Commission s'efforcera de répondre au mieux aux demandes de concours qui lui sont adressées. L'emprunt de \$50 millions tout récemment émis sur le marché des capitaux ainsi que d'autres opérations actuellement en cours de négociation devraient lui permettre d'accroître les moyens d'action disponibles à cette fin.